

**Mairie**  
1 Place de l'Église  
45300 VRIGNY  
☎ 02 38 34 18 07  
☎ 02.38.34.15.05  
✉ mairie.vrigny@wanadoo.fr



# Commune de VRIGNY

(Loiret)

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU  
**30 JUIN 2016**

L'an deux mil seize (2016), le trente (30) juin, en la mairie de VRIGNY, le Conseil Municipal s'est réuni sur convocation du Maire en date du 24 juin 2016.

Sous sa présidence, le Maire en exercice, Jean-Louis JAVELOT, fait l'appel nominal.

### Étaient présents

Jean-Louis JAVELOT	<del>Chrystel HERBLOT</del>	Alain DELAUNAY	<del>Nadine DEBAIZE</del>	Henry d'HÉROUVILLE
<del>Karine MUNTSCHE</del>	Stéphane PALLU	Marion PORTHEAULT	<del>Philippe LEGRAND</del>	Danièle BRETHEREAU
Marc TRANSON	Ludovic URBAN	Diana DELAGREE	Stéphanie MANDON	

Était(ent) absent(e-s-es)	Karine MUNTSCHE	Chrystel HERBLOT	Nadine DEBAIZE	Philippe LEGRAND
A (ont) donné pouvoir à	Henry d'HÉROUVILLE	Marc TRANSON	Alain DELAUNAY	Jean-Louis JAVELOT

9 membres sur 14 sont présents, le Conseil Municipal peut délibérer.

La séance publique est ouverte à 20 heures 35 et Marion PORTHEAULT est déclarée secrétaire de séance ; elle s'adjoit dans cette tâche le renfort du secrétaire de mairie, Gilles LESPAGNOL.

### 1°/ Examen du compte-rendu de la séance précédente

Après lecture du compte rendu de la séance du 26 mai 2016, aucune observation n'est formulée et le compte-rendu est approuvé.

### 2°/ DCM 2016-033 TRAVAUX DE L'ÉGLISE.

Lors de la séance précédente, le Conseil Municipal avait décidé d'envisager une 1<sup>ère</sup> phase de travaux à hauteur de 269 803,04 € HT soit 323 763,64 € TTC mais certaines prestations n'avaient pas été incluses bien qu'elles auraient nécessité l'usage des échafaudages montés pour la réfection de la couverture du clocher.

Il est donc proposé de faire évoluer cette 1<sup>ère</sup> phase mais en la scindant en solution de base et plusieurs options à savoir :

- Solution de base les travaux compris dans la délibération 2016-026 à l'exclusion de la reprise de l'ossature charpentée support de la cloche ainsi que la sécurisation de l'accès à la cloche et la voûte de nef.
- 1<sup>ère</sup> option : Réfection des abat-sons et ravalement extérieur du clocher à l'exception de la partie masquée par l'appentis,
- 2<sup>ème</sup> option : Installation d'un paratonnerre pour protéger l'Église.
- 3<sup>ème</sup> option : Sécurisation de l'accès à la cloche et la voûte de nef.
- 4<sup>ème</sup> option : Reprise de l'ossature charpentée support de la cloche.
- 5<sup>ème</sup> option : Ravalement extérieur du clocher pour la partie occultée par l'appentis

L'estimation de ces travaux s'élève à 341 836,30 € HT soit 410 203,56 € TTC.

Des subventions par l'État, le Département du Loiret, la Fondation du Patrimoine peuvent être espérées. Le plan de financement, tenant compte des espérances maximales, serait de :

	Base	Taux	Dépenses	Recettes
1 <sup>ère</sup> phase de travaux	341 836,30 €	100%	341 836,30 €	
TVA	341 836,30 €	20%	68 367,26 €	
Subvention du Département du Loiret	300 000,00 €	48%		144 000,00 €
Subvention de l'État (DETR 2017)	341 836,30 €	25%		85 459,08 €
Fondation du Patrimoine	20 000,00 €	100%		20 000,00 €
Association 2AVÉ				40 000,00 €
Fonds de compensation de la TVA	68 367,26 €	95%		64 948,90 €
Emprunt par la Commune				50 000,00 €
Autofinancement				5 795,59 €
			=====	=====
			<b>TOTAL</b>	<b>410 203,56 €</b>
				<b>410 203,56 €</b>

Le Conseil Municipal est sollicité pour approuver le plan de financement et pour autoriser le Maire à demander les subventions aux organismes cités précédemment avec les taux maximums.  
La délibération est mise aux voix

Abstention(s)	<b>0</b>	Contre	<b>0</b>	Acceptations	<b>14</b>
---------------	----------	--------	----------	--------------	-----------

La délibération pour approuver le plan de financement et autoriser le Maire à demander les subventions aux organismes cités précédemment avec les taux maximums est acceptée à l'unanimité.

### 3°/ DCM 2016-034 VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL

Une proposition d'achat du terrain communal de la route des Soldats, cadastré ZK 33 nous est parvenue. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'opportunité de la session de ce bien communal.

Une estimation par le Service des domaines sera demandée.

La délibération pour envisager la cession de la parcelle ZK 33 est mise aux voix sachant que le Conseil devra se prononcer ultérieurement sur le montant de cette cession :

Abstention(s)	<b>0</b>	Contre	<b>0</b>	Acceptations	<b>14</b>
---------------	----------	--------	----------	--------------	-----------

La délibération pour envisager la cession de la parcelle ZK 33 est acceptée à l'unanimité.

### 4°/ DCM 2016-035 FOURRIÈRE ANIMALE

Les bâtiments de la fourrière départementale situés à CHILLEURS-aux-BOIS gérés par l'AGRA (Association de Gestion du Refuge d'Animaux), ne sont plus aux normes et d'importants travaux devraient être faits.

Se pose la question suivante :

- soit dissoudre l'association en laissant chaque commune le soin de faire face à son obligation légale d'assurer un service de fourrière sur son territoire.
- soit conserver le principe d'une mutualisation départementale en remplaçant l'AGRA par une structure conforme aux obligations juridiques, telles que la création d'un syndicat mixte regroupant les communes en intercommunalités compétentes en matière de fourrière animale.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'intention de rejoindre la structure à l'échelon départemental initiée par l'AML (Association des Maires du Loiret).

Abstention(s)	0	Contre	0	Acceptations	14
---------------	---	--------	---	--------------	----

La délibération pour se prononcer sur l'intention de rejoindre la structure à l'échelon départemental initiée par l'AML est acceptée à l'unanimité.

### 5°/ DCM 2016-036 DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET PRINCIPAL.

Premièrement, suite à la délibération du Conseil Municipal 2016-02 portant dissolution de l'AFIAFAF de Boynes, une partie (121.74 €) de l'actif de ce budget doit être intégrée dans le budget principal de la commune.

Deuxièmement, pour les festivités du 14 juillet, L'association AAV organisera le repas hormis le pain et les boissons. Il faudra défrayer cette association des frais correspondants.

Il y a donc lieu de prendre une délibération pour régulariser ces écritures.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de régulariser ces opérations par la Décision Budgétaire Modificative n° 2 suivante :

Articles		investissement		fonctionnement	
		recettes	dépenses	recettes	dépenses
002	Résultat de fonctionnement reporté			121,74 €	
62878	Remboursement de frais à d'autres organismes				500.00 €
615231	Entretien de voirie				-378.26 €
<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>121,74 €</b>	<b>121,74 €</b>

Cette DM n° 2 est mise aux voix :

Abstention(s)	0	Contre	0	Acceptations	14
---------------	---	--------	---	--------------	----

La décision budgétaire modificative n° 2 du budget principal est acceptée à l'unanimité.

### 6°/ DCM 2016-037 DURÉE D'AMORTISSEMENT DE L'INVESTISSEMENT « CŒUR DE VILLAGE »

La durée d'amortissement de cette opération doit être fixée par délibération du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose que cette durée d'amortissement soit de 30 ans.

Cette délibération est mise aux voix :

Abstention(s)	0	Contre	0	Acceptations	14
---------------	---	--------	---	--------------	----

La délibération pour que la durée d'amortissement de l'investissement « Cœur de Village » soit de 30 ans est acceptée à l'unanimité.

### 7°/ DCM 2016-038 RPQS 2015 DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Vu l'article L2224-5 du CGCT, le RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service) Assainissement Collectif de VRIGNY est présenté.

Ce RPQS est un document produit tous les ans pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

Jean-Louis JAVELOT présente ce document devant le Conseil Municipal pour l'expliquer.

Aucune modification n'est apportée au RPQS Assainissement Collectif 2015.

Le Conseil Municipal acte la présentation du RPQS 2015 Assainissement collectif.

Il sera consultable en Mairie dès que cette délibération sera exécutoire.

**8°/ Questions diverses :**

- **Inondations**  
Suite à une pétition, une réunion publique autour de ce sujet aura lieu à la salle Keith SUTOR le vendredi 1<sup>er</sup> juillet à 18 h 30 avec les personnes sinistrées. 45 habitations ont été plus ou moins touchées par ce phénomène. La Commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle.
- **Colis des personnes âgées :**  
Le CCAS offrait un colis de fin d'année aux personnes âgées de plus de 72 ans. Comme cette structure a été dissoute et son budget a été intégré dans le budget communal. Le Conseil Municipal à la majorité se prononce sur la poursuite de cette faveur.
- **Commission des travaux**  
La commission travaux se réunira lundi 4 juillet à 20h30 pour examiner plusieurs points dont l'Agenda d'Adaptabilité des ERP communaux.
- **Festivités du 14 juillet**  
Le repas est organisé et financé par l'AAV. La municipalité accordera à l'association, une subvention exceptionnelle afin de l'aider à supporter le coût du repas.
- **Sécurité routière**  
Danièle BRETHEREAU a participé à une réunion sur la sécurité routière. Les chiffres indiquent que le plus grand nombre d'accidents mortels ont lieu sur les routes secondaires. La préfecture distribue des supports d'information qui pourraient être affichés dans la salle Keith SUTOR. Un radar pédagogique pourrait également être mis à disposition pour une durée limitée.

**9°/ Prochaines manifestations connues**

- **Jeudi 14/07/2016 : Cérémonie officielle**
- **Jeudi 14/07/2016 : Repas républicain.**
- **Dimanche 28/08/2016 : Vide Grenier par les Amis du Musée du Père Mousset.**
- **Samedi 10/09/2016 : 14<sup>ème</sup> grand prix cycliste par le vélo club de Courcy aux Loges**
- **Du 23 au 25/09/2016 « Nettoyons la Nature »**
- **Dimanche 25/09/2016 : Randonnée VVT et pédestre par l'AAV.**

**10°/ Prochain Conseil Municipal**

Il est proposé comme date pour le prochain Conseil Municipal le vendredi 16 septembre 2016 à 20h30.

À 22h35 l'ordre du jour est épuisé et la séance est levée.

Signatures :

Le Maire	La 1 <sup>ère</sup> Adjointe	Le 2 <sup>ème</sup> Adjoint
Jean-Louis JAVELOT	Karine MUNTSCHE	Marc TRANSON
La 3 <sup>ème</sup> Adjointe	Le 4 <sup>ème</sup> Adjoint	Le Conseiller
Chrystel HERBLOT	Stéphane PALLU	Ludovic URBAN

Le Conseiller Alain DELAUNAY La Conseillère	La Conseillère Marion PORTHEAULT Le Conseiller	La Conseillère Diana DELAGREE La Conseillère
Nadine DEBAIZE Le Conseiller	Philippe LEGRAND La Conseillère	Stéphanie MANDON
Henry d'HÉROUVILLE	Danièle BRETHEREAU	



